juristudiant
forum des étudiants en droit

delais de prescription pour abus de confiance

Par **coeur_soleil**, le **23/02/2008** à **02:29**

Bonsoir,

Merci de votre aide,par avance.
J'ai fait l'objet d'un jugement en 2003, pour une affaire qui date de 1993, pour abus de confiance, alors que je n'etais que la petite amie d'un escroc sans le savoir,mais ou de pauvres gens ont etaient escroqués.
J'ai eu les huissiers pour saisie,mais comme je suis insolvable car en invalidité depuis plus de 20 ans et donc sans travail,j'aimerais savoir pendant combien de temps,peux on encore me harcelé,car tout cela a un effet negatif sur ma santé.
J'ai eu un avocat en aide juridictionnel,qui a oublier de passé le jour de l'audience,et j'en passe en vices de procédure,mais je ne suis pas là pour cela..
Ma question sinçére etait de savoir ,si un droit de prescrition existe,et si oui,au bout de combien de temps ?
En claire,si un jour j'achéte une voiture d'occasion,pourra t on venir me la saisir pour cet homme qui c'est sauver avec la caisse (car j'etais gerante de paille).
Merci pour votre aide !
Cordialement

Emilie

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés